

**Communication des décisions prises dans le cadre de diverses procédures d'adjudication dans le secteur agricole (céréales)**

(96/C 124/02)

*(Voir communication dans le «Journal officiel des Communautés européennes» n° L 360 du 21 décembre 1982, page 43)*

Adjudication permanente	Adjudication hebdomadaire	
	Décision de la Commission du	Restitution maximale
Règlement (CE) n° 1089/95 de la Commission, du 15 mai 1995, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution ou de la taxe à l'exportation d'orge vers tous les pays tiers (JO n° L 109 du 16. 5. 1995, p. 16)	25. 4. 1996	7,50 écus par tonne (*)
Règlement (CE) n° 1090/95 de la Commission, du 15 mai 1995, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation d'avoine produite en Finlande et en Suède et destinée à être exportée de ces deux pays vers tous les pays tiers (JO n° L 109 du 16. 5. 1995, p. 19)	—	pas d'offre
Règlement (CE) n° 1091/95 de la Commission, du 15 mai 1995, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation de seigle vers tous les pays tiers (JO n° L 109 du 16. 5. 1995, p. 22)	25. 4. 1996	37,94 écus par tonne
Règlement (CE) n° 430/96 de la Commission, du 8 mars 1996, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution ou de la taxe à l'exportation de blé tendre vers tous les pays tiers à l'exclusion de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (JO n° L 60 du 9. 3. 1996, p. 10)	25. 4. 1996	refus d'offre
Règlement (CE) n° 591/96 de la Commission, du 2 avril 1996, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution ou de la taxe à l'exportation de blé dur vers tous les pays tiers (JO n° L 84 du 3. 4. 1996, p. 28)	25. 4. 1996	0,50 écus par tonne (*)
Règlement (CE) n° 604/96 de la Commission, du 3 avril 1996, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution ou de la taxe à l'exportation de blé tendre vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (JO n° L 86 du 4. 4. 1996, p. 20)	—	pas d'offre
Règlement (CE) n° 2428/95 de la Commission, du 16 octobre 1995, concernant une adjudication pour la détermination de la restitution à l'exportation de riz blanchi à grains moyens et longs A à destination de certains pays tiers (JO n° L 249 du 17. 10. 1995, p. 19)	—	pas d'offre
Règlement (CE) n° 2429/95 de la Commission, du 16 octobre 1995, concernant une adjudication pour la détermination de la restitution à l'exportation de riz blanchi à grains ronds à destination de certains pays tiers (JO n° L 249 du 17. 10. 1995, p. 22)	—	pas d'offre
Règlement (CE) n° 2430/95 de la Commission, du 16 octobre 1995, concernant une adjudication pour la détermination de la restitution à l'exportation de riz blanchi à grains moyens et longs A à destination de certains pays tiers (JO n° L 249 du 17. 10. 1995, p. 25)	25. 4. 1996	354,00 écus par tonne

(\*) taxe minimale à l'exportation